

**Accueil périscolaire  
de LAY-SAIN-T-CHRISTOPHE  
année scolaire 2015-2016**



**PROJET PEDAGOGIQUE**

# SOMMAIRE

## **I) RAPPEL DU PROJET EDUCATIF**

## **II) LE CADRE**

- 1) Présentation de la structure**
- 2) Le projet du directeur**
- 3) Les conditions matérielles**
- 4) L'équipe d'encadrement**
- 5) L'équipe technique**
- 6) Le rôle de chacun**

## **III) LE FONCTIONNEMENT**

- 1) Les horaires**
- 2) Les tarifs**
- 3) Les objectifs éducatifs et pédagogiques**
- 4) Les activités**
- 5) Les repas**
- 6) Les déplacements**
- 7) L'infirmierie**
- 8) L'évaluation**
- 9) Drogue, alcool, tabac**
- 10) Quelques rappels**

## **IV) Conclusion**

# COMMUNE DE LAY SAINT CHRISTOPHE

## Accueil périscolaire

### Projet pédagogique

---

#### **I) RAPPEL DU PROJET EDUCATIF**

Chaque enfant est accueilli dans le respect de ses besoins et de ses rythmes.

Les objectifs consistent à :

- conserver un lien étroit avec la famille
- développer l'autonomie de l'enfant
- favoriser la socialisation
- privilégier l'activité éducative

Il s'agit de faire l'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE tout en gardant un aspect ludique.

#### **II) LE CADRE**

Le projet d'un accueil périscolaire est un outil de travail pour toute l'équipe pédagogique ; il permet d'avoir des bases de travail en commun dans un même but : offrir aux enfants un temps de loisir de qualité, dans un cadre sécurisant et agréable.

Le projet pédagogique est un document vivant qui évolue au rythme des accueils. Il est négocié avant l'accueil, il n'est plus négociable pendant l'accueil mais il peut évoluer pour améliorer notre organisation.

##### **1) Présentation de la structure**

**Lieu** : deux sites :

- Site 1 : à l'école maternelle Charlemagne, Chemin de la Taye, 54690 Lay Saint Christophe
- Site 2 : salle polyvalente, 1 rue Jules Ferry, 54690 Lay Saint Christophe

**Organisateur** : Mairie de Lay Saint Christophe.

**Adresse** : Mairie de Lay Saint Christophe, Place Emile-Conte, 54690 LAY SAINT CHRISTOPHE

**Téléphone** : 03 83 22 80 21

**Date d'ouverture de l'accueil:** le mardi 01 septembre 2015

**Public :** ouvert à tous les enfants scolarisés aux écoles (maternelle et élémentaire) de Lay-Saint-Christophe.

**Capacité d'accueil :**

- à l'école maternelle :
  - *matin* : 20 enfants
  - *après-midi* : 40 enfants
- à la salle polyvalente :
  - *midi* : 40 enfants de l'école maternelle + 70 enfants de l'école primaire soit 110 enfants au total
  - *après-midi* : 50 enfants

## 2) Le projet du directeur

Favoriser la participation des enfants à l'aide de supports éducatifs attrayants.

S'adapter au rythme et aux besoins des enfants.

Travailler les valeurs éducatives que sont la socialisation (politesse, respect des autres et de soi ...), l'autonomie, la citoyenneté, et la sécurité.

## 3) Les conditions matérielles

Les enfants de moins de 6 ans sont accueillis dans les locaux de la maternelle. Toute l'école maternelle sauf les salles de classes est à leur disposition. Les toilettes sont adaptées à la taille des enfants. Il y a une salle où ils prennent le goûter, le hall où les activités manuelles peuvent être faites et une autre meublée de lits pour les enfants qui souhaitent se reposer. Une grande cour est également à leur disposition.

Les enfants de plus de 6 ans sont accueillis dans deux salles de la salle polyvalente. Ces deux salles servent aussi de réfectoire le midi. Des toilettes sont à leur disposition. Un coin cuisine permet aux animateurs d'avoir à disposition un coin d'eau.

A midi, les petits et les grands mangent dans deux salles de la salle polyvalente : l'une accueille les enfants de maternelle (des rehausseurs sont à la disposition des plus petits pour être le mieux assis possible) et l'autre salle, les enfants de l'école élémentaire. Le repas est fourni par la société Elixor, c'est donc une liaison chaude. La société prend en charge les contrôles sanitaires, les relevés des températures et les plats témoins.

#### 4) L'équipe d'encadrement

- *Directeur* : BRISTIEL Alban (diplômé BAFD)
- *Directrices adjointes* : SZCZERBOWSKI Bérengère (stagiaire BAFD)  
LAMY Patricia (diplômée BAFA)
- *Animatrices* : CIUPEK Catherine (diplômée BAFA)  
EDOUARD Elisabeth (non diplômée)  
RENARD Aurélie (non diplômée)  
STARCK Nicolas (diplômé BAFA)  
BARAO Nancy (diplômée BAFA)  
MARTIN Françoise (non diplômée)  
MICHEL Annie (diplômée BAFA)  
LETANG Brigitte (diplômée BAFA)  
ZANIRATO Carole (diplômée BAFA)

Le directeur de l'accueil périscolaire assurera le suivi sur les deux sites, assisté d'une directrice adjointe sur chaque site et du nombre d'animateurs qui est défini en fonction des besoins.

#### 5) L'équipe technique

Le personnel de l'accueil est polyvalent. Ainsi, le nettoyage des locaux et la préparation des salles sont effectués par quelques personnes de l'équipe pédagogique.

#### 6) Le rôle de chacun

Il est important que l'équipe d'animation partage et accepte les mêmes valeurs éducatives qui servent de fondement à l'élaboration du projet pédagogique.

L'équipe d'animation a pour mission d'assurer la sécurité des enfants qui seront accueillis et de leur **proposer des activités ludiques, variées et adaptées à leur âge et à leur rythme.**

Toutes les personnes au sein de l'équipe d'animation ont un rôle au sein de celle-ci.

Chaque personne est responsable de ses actes et de leurs conséquences.

Le directeur coordonne l'ensemble des acteurs. Il est garant du projet, du fonctionnement, de la réglementation, de l'organisation, de la sécurité, du bien être de chacun. Il est aussi l'interlocuteur privilégié de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il est chargé de coordonner, aider les animateurs, co-anime les réunions. Il est formateur de l'équipe,

veille à l'adaptabilité des projets et des animations, est responsable du matériel pédagogique. Il est également la personne ressource pour les animations et est vigilant au bien être de chaque participant. Il doit dresser un bilan régulier des activités et rédiger un compte-rendu d'évaluation.

Le directeur adjoint sur chaque site doit établir le lien avec les parents, veiller au respect et à la bonne application du projet pédagogique.

Les animateurs et les directeurs adjoints doivent respecter et appliquer le projet pédagogique, proposer des activités en lien avec leurs compétences techniques, le projet éducatif et le projet pédagogique. Ils animent, proposent, donnent envie, accompagnent, favorisent et concrétisent les envies des enfants. Ils **veillent à la sécurité morale, physique et affective de l'enfant.**

### III) Le fonctionnement

#### 1) Les horaires

<b>ECOLE MATERNELLE</b>									
	7h30-8h20	8h30	11h30	11h45	12h15	13h30	15h45	17h15	18h30
LUNDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	NAP	Péri	
MARDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	Péri		
MERCREDI	Péri	Enseignement	Temps de Batement	Péri (salle multi)	Cantine	Mercredi récréatif			
JEUDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	NAP	Péri	
VENDREDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	Péri		
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>									
	7h30-8h20	8h30	11h30	11h45	12h15	13h30	15h30	17h	18h30
LUNDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	NAP	Péri	
MARDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	Péri		
MERCREDI	Péri	Enseignement	Péri		Cantine	Mercredi récréatif			
JEUDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	NAP	Péri	
VENDREDI	Péri	Enseignement	Cantine			Enseignement	Péri		

Les parents peuvent emmener et venir rechercher leur enfant à n'importe quel moment pendant les plages horaires du matin et de l'après-midi Périscolaire (néanmoins l'heure commencée est due). Durant la cantine et les NAP, les parents ne sont pas autorisés à venir rechercher leur enfant.

## 2) Les tarifs

Les tarifs des accueils sont les suivants :

Tranches quotient familial	Tarif forfaitaire $\frac{3}{4}$ heure Matin, soir et mercredi midi		Tarif NAP au forfait (1 heure 30 minutes)	
	Premier enfant	Enfant suivant	Premier enfant	Enfant suivant
Inférieur ou égal à 799	0,80 €	0,60 €	1,50 €	1,20 €
De 800 à 1199	1 €	0,80 €	2 €	1,60 €
Supérieur ou égal à 1200	1,10 €	0,90 €	2,10 €	1,80 €

En ce qui concerne le temps du midi (repas + accueil), il est demandé **4 € 40** par enfant.

Pour les enfants allergiques apportant leur repas, le tarif est de **1 € 60** par enfant.

## 3) Les objectifs éducatifs et pédagogiques

Le centre est placé sous la responsabilité du directeur à qui l'organisateur (la Mairie de Lay Saint Christophe) a confié ce poste.

Un projet d'animation sera mis en place par l'équipe. Il sera important que les activités répondent aux objectifs fixés dans ce projet.

**En aucun cas, l'accueil périscolaire doit être un simple accueil de garderie.**

A nous de faire en sorte que les temps autour de celui de l'école soit un moment de joie, de jeux, de repos, mais aussi d'apprentissage, de découverte... le tout dans le respect de chacun.

Ce service se veut être l'occasion de poursuivre l'apprentissage de l'autonomie et la socialisation de manière ludique bien sûr, car il ne faut pas oublier que les enfants ne sont plus sur le temps de l'école et que les maîtres mots restent le **plaisir** et le **jeu**.

Les enfants auront donc la possibilité de s'exprimer autrement dans l'éveil par les **arts visuels, l'expression corporelle, les activités manuelles, les activités sportives...**

Toute l'équipe sera là afin d'accompagner chaque enfant dans sa quête d'autonomie et de socialisation.

Le **respect**, et toutes les notions que cela comporte, sera la base de toute démarche au sein du groupe d'enfants et d'adultes : le respect de chacun en tant qu'individu à part entière, évoluant dans le microcosme qu'est la collectivité.

L'enfant aura donc les moyens et les possibilités de s'épanouir au milieu du groupe.

Tout sera mis en œuvre pour que chacun soit pris en compte en tant qu'individu libre de ses choix, de ses différences quelles qu'elles soient.

C'est donc pour le respect de chacun que le choix a été fait de proposer des activités différentes et multiples afin que chaque enfant puisse **être acteur** de ses loisirs.

#### 4) Les activités :

Il serait intéressant de faire prendre conscience aux enfants qu'il existe d'autres moyens d'expression que la parole : les différentes parties de leur corps peuvent aussi exprimer beaucoup de chose.

L'animateur suggère et suscite la participation de l'enfant. Il propose des activités tout en restant à l'écoute des enfants et en prenant en compte leurs besoins. Il peut s'agir d'un temps calme (lecture, jeux de société ...), d'une activité manuelle ou de jeux collectifs.

Il est nécessaire de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité en fonction de la situation des enfants et de respecter les rythmes de vie.

*Matin* : les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle. Des jeux calmes sont à leur disposition.

*Midi* : Les animateurs sont présents à la sortie des classes et accompagnent les enfants vers la salle de restauration. Les animateurs prennent le repas avec les enfants et participent au service.

*Soir* :

Site 1 : école maternelle.

Un premier temps est consacré au goûter, puis dans les différents coins aménagés, les animateurs mettent en place des activités (lecture, jeux,...). Les enfants ont donc le choix parmi les activités proposées.

Site 2 : salle polyvalente.

La salle est réservée aux activités ludiques (jeux de société, activités manuelles...). Une partie de la salle est mise à disposition pour les activités plus calmes comme la lecture, le travail individuel...

Afin de respecter le travail ou bien la lecture de ses camarades, il est important que l'enfant fasse bien la différence entre les deux lieux mis à sa disposition.

Les enfants ainsi accompagnés apprendront progressivement à acquérir de l'autonomie et le respect de soi, des autres et du matériel fourni.



Aussi, dès que le temps le permet, les enfants ont la possibilité de profiter des équipements de la cour élémentaire Antony Hanry.

Ce dispositif a donc différents objectifs :

- *favoriser l'autonomie* : la liberté de découvrir un livre dans un lieu calme
- *privilégier l'activité éducative* : LIRE n'est pas un temps où l'on ne fait rien mais bien une activité éducative proposée à l'enfant
- *devenir un citoyen libre* : « lire aide à devenir libre »
- *le respect de son environnement* : aussi bien humain que matériel
- *l'apprentissage de la vie en collectivité* : savoir vivre ensemble

## 5) Les repas

C'est un moment d'échange et de convivialité. Toute l'équipe encadrante (animateurs et direction) mange à table avec les enfants et les invitent à goûter à tout ce qui leur est proposé. Les adultes sont également là pour servir et aider les plus petits à couper leur viande...

Le menu de la semaine est affiché dans chaque locaux.

## 6) L'infirmerie

Chaque site sera muni d'une trousse à pharmacie et d'un cahier de soin où seront notées toutes les interventions de premiers secours. Les animateurs devront se munir de cette trousse de premiers soins lors de tout déplacement ainsi que des fiches sanitaires de liaison des enfants présents.

Si l'enfant suit un traitement médical, ses parents remettront les médicaments ainsi que l'ordonnance du médecin traitant au directeur ou à la directrice adjointe pour qu'il les range en sûreté et les donne à l'enfant au temps voulu.

C'est le directeur, ou les directrices adjointes en son absence, qui s'occupe des petits bobos du corps et du cœur. En cas de bobo plus important, le directeur préviendra les parents.

## 7) L'évaluation

Elle est permanente. Le directeur de l'accueil périscolaire doit être à l'écoute, il doit observer et si nécessaire adapter en fonction des contraintes.

## 8) Drogue, alcool, tabac

**La loi en vigueur s'applique sur le centre comme partout ailleurs**, tout manquement à la loi est une faute professionnelle avec les conséquences qu'elle entraîne.

Les temps d'accueil du service périscolaire ne dépassant pas trois heures, les animateurs devront s'abstenir de fumer durant ces différents temps.

## 9) Quelques rappels

- **la maltraitance :**

Dans le cas où l'équipe d'encadrement s'interrogerait sur une présence éventuelle de maltraitance d'enfant, elle peut en premier temps en référer au directeur ou au maire et dans un second temps prévenir la CEMA de la Meurthe-Moselle au 08.10.27.69.12 (N° vert gratuit) ou bien le 119.

- **la non reprise de l'enfant :**

Si un enfant n'est pas récupéré par ses parents ou par une personne ayant l'autorisation de le reprendre à la fin de l'accueil périscolaire, il faut en avertir le directeur qui téléphonera aux différentes personnes autorisées à le reprendre. Si après avoir tout essayé, il est absolument impossible de prévenir quelqu'un pour récupérer l'enfant, le code de l'action sociale prévoit de prévenir la gendarmerie qui en informera l'Aide Sociale à l'Enfance.

- **l'encadrement :**

Afin de respecter les dispositions légales en vigueur dues à l'animation, les enfants doivent être encadrés par 2 personnes minimum dans toutes les activités et notamment à l'extérieur. Cette règle implique, donc la présence physique de 2 adultes à côté des enfants. Il est important de respecter cette règle dans toutes les circonstances.

Il est demandé d'être vigilant quant à l'encadrement des enfants et de rappeler qu'il est important de veiller à la sécurité des enfants et à la nôtre.

- **les déplacements :**

Pour tous déplacements les groupes d'enfants marcheront au maximum sur les trottoirs. Dans le cas où les trottoirs sont inexistant, les groupes marcheront à droite.

### Conclusion

L'accueil périscolaire est une expérience en collectivité avec tous les apprentissages que cela représente et tous les adultes qui y travaillent restent convaincus des bienfaits qu'il apporte aux jeunes enfants.